

000013

06 AOUT 2025

Portant attribution du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPMP/2025 du 23 juin 2025 pour la fourniture du matériel de bureau au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja).
Ligne : 59 65 201 03 330010 464101 du MINFI au profit du Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja), Exercice 2025

Le Coordonnateur du PADI-Dja,

- Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
 Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement;
 Vu Le Décret N°2014/4787/PM du 26 Décembre 2014 portant création, organisation et fonctionnement du PADI-Dja;
 Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
 Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 Vu l'arrêté N° 0319/A/MINMAP du 08 novembre 2018 portant création d'une commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja ;
 Vu la décision N°483/D/PADI-Dja du 05 Juillet 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja;
 Vu la décision N° 001441/D/MINEPAT/CAB du 04 Octobre 2019 portant transférément de la Maîtrise d'Ouvrage de certains projets passés par le MINEPAT sur financement du chapitre 94 au profit du PADI-Dja ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 002/AONO/MINEPAT/PADI-DJA/CSPMP/2025 du 23 juin 2025 pour la fourniture du matériel de bureau au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja)
 Vu la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du PADI-Dja formulée par lettre N° 00058/MINMAP/CSPMP/PADI-Dja/s du 31/07/2025

DECIDE:

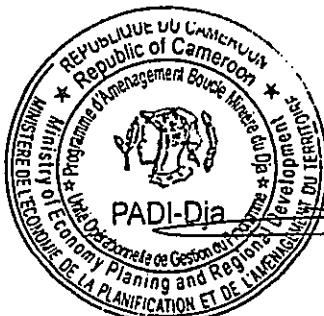
Article 1: l'entreprise ci-après est retenue pour la fourniture du matériel de bureau au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja) ainsi qu'il suit

N° de lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC (FCFA)	Délai (mois)
unique	Fourniture du matériel de bureau au Programme d'Aménagement et de Développement Intégré de la boucle minière du Dja et de la zone frontalière adjacente (PADI-Dja)	ETABLISSEMENTS DEUX OR SERVICES	64 972 242	03

Article 2 : La présente décision, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 06 AOUT 2025

Copie : ARMP



Le Coordonnateur

Blondeau Talatala